

FORMATIONS PAR ALTERNANCE

(Homologuées par le Ministère de l'Agriculture)

MFR de GIEN

3 avenue des Montoires 45500 GIEN
① 02.38.67.00.34 mfr.gien@mfr.asso.fr
www.mfr-gien.com

Ce que nous sommes, pourquoi vous nous aidez...

LA MFR : UNE ECOLE DE FORMATIONS PAR ALTERNANCE au service du monde rural

Statut: Etablissement privé sous statut associatif loi 1901, sous contrat d'Etat

avec le Ministère de l'Agriculture depuis 1955,

Sous convention de partenariat avec le Conseil régional Centre Val de

Loire et le Conseil général du Loiret

Présidente : Chantal LUCANTONIO, 10 administrateurs bénévoles

Directrice : Cécile CHAVIGNY, équipe de 23 salariés

190 jeunes en formation par la pédagogie de l'alternance (statut scolaire ou apprenti)

Banque : Crédit agricole Gien 45, n° IBAN FR76 1480 6000 1616 0154 2000 058



2013-2015: il y a déjà 7 ans, construction du nouvel internat et rénovation du bâtiment pédagogique (2,3 M €)

Il reste des choses à faire et votre soutien financier y contribue, merci!

NOTRE REALISATION 2019 : AMÉNAGEMENT D'UN CITY-STADE

AVANT...





APRÈS!





Avec le soleil, c'est encore plus agréable...

Nos prochains projets:

Après le « stop forcé » lié au Covid 19, il faut réavancer! Notre Conseil d'administration réfléchit actuellement sur la construction d'un pôle restauration et d'un préau d'ici 2 ans...

TOUS CES EFFORTS AU SERVICE DES JEUNES DU TERRITOIRE :

Nos formations:

Après la 5^{ème}:

◆ 4ème et 3ème de l'Enseignement agricole (avoir 14 ans avant le 31 décembre de l'année d'inscription) ; 17 semaines d'école, 23 semaines de stage

Après une 3ème Générale ou une 3ème SEGPA :

- **CAP JARDINIER-PAYSAGISTE**, formation par **apprentissage**, rémunérée, 13 semaines de cours, 34 semaines en entreprise, 5 semaines de congés payés
- **← CAP METIERS DE L'AGRICULTURE**, option Productions Animales, statut scolaire, 13 semaines d'école, 24 semaines de stage, entrée possible en Bac Pro après obtention du diplôme

Après une 3ème Générale ou un CAPa : BAC PRO polyculture-élevage en 3 ans

Seconde professionnelle, option Productions agricoles, 17 semaines d'école, 23 semaines de stage

Supports professionnels : chasse et élevage de gibier, élevage laitier, élevage du cheval, autres élevages agricoles, parcs animaliers

Tère et Terminale BAC PROFESSIONNEL CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole) − à la suite de la Seconde Pro ou d'un CAP obtenu. 19 semaines d'école et au moins 20 semaines de stage / an.

Supports professionnels : chasse et élevage de gibier, élevage laitier, élevage du cheval, autres élevages agricoles

2021 : Ouverture à l'apprentissage de nos CAP et BAC PRO agricoles

Métiers ou postes auxquels ces formations préparent et poursuites d'études éventuelles :

Support professionnel	Vers ces métiers (liste non exhaustive)	Poursuite d'études (liste non exhaustive)
Chasse-Elevage gibier	Garde-chasse particulier ¹ , garde-éleveur de propriété, éleveur de gibier, salarié d'élevage, personnel de fédération de chasse, soigneur animalier	BTSA Gestion Faune Sauvage BTSA Production Animale BTSA Commerce BP soigneur animalier
Elevages bovin, caprin, ovin	Exploitant agricole, salarié d'exploitation de polyculture-élevage, salarié de coopérative agricole, chauffeur d'entreprise de travaux agricoles, soigneur animalier	BTSA Production Animale
Elevage équin	Eleveur d'équidés (chevaux, ânes, poneys), salarié d'élevage équin, salarié de centre équestre ou de structure associée, animateur associé en centre équestre	BTS ACSE BTS Production Animale BTS Commerce Ecole d'auxiliaire de santé vétérinaire BP JEPS (Enseignant en équitation)
Jardin-Paysage	Salarié communal, entretien des voiries, des espaces communaux ou privés, entretien des zones humides et/ou cynégétiques Salarié d'entreprise paysagère, forestière	BAC PRO Travaux Paysagers
Service aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER)	, , , ,	Mention complémentaire Aide à domicile Concours Aide soignant Bac Pro SAPAT – service aux personnes et animation du territoire Bac Pro TCVA – technicien conseil vente en alimentation

¹ L'Assermentation de GARDE PARTICULIER, obligatoire depuis 2007, est incluse dans la formation, ainsi que les assermentations PIÉGEAGE et VENAISON.